

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03160

Numéro SIREN : 840 676 654

Nom ou dénomination : 2F Transport

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 12604

# Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/12604

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique  
Nomination de liquidateur  
Dissolution

### Déposant :

Nom/dénomination : 2F Transport

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 840 676 654

N° gestion : 2018 B 03160



# 2F TRANSPORT

S.A.S.U au capital de 3 000 euros

Siège Social : 2 RUE AUGUSTE RENOIR 95140 GARGES-LÈS-GONESSE

SIREN : 840 676 654

RCS de PONTOISE

\* \* \* \* \*

## Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique

en date du 01 Mars 2020

\* \* \* \* \*

L'an deux mille vingt,  
Le 15 septembre, à 14 heures,

Monsieur HENRI Walter, Président et Actionnaire unique de la société 2F TRANSPORT, Société par Actions Simplifiée à actionnaire unique et au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 2 RUE AUGUSTE RENOIR 95140 GARGES-LÈS-GONESSE est présent au siège social.

L'actionnaire a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution et liquidation anticipée de la S.A.S.U.
- Désignation et pouvoirs des liquidateurs.
- Pouvoirs en vue des formalités.

### PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide la dissolution liquidation anticipée de la société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.



## **DEUXIEME DECISION**

Monsieur HENRI Walter, actionnaire unique, demeurant 2 RUE AUGUSTE RENOIR 95140 GARGES-LÈS-GONESSE, est désigné en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

## **TROISIEME DECISION**

L'actionnaire unique décide de fixer le siège de liquidation au siège social, 2 RUE AUGUSTE RENOIR 95140 GARGES-LÈS-GONESSE où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

## **QUATRIEME DECISION**

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

## **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé conformément à la loi.

**Monsieur HENRI Walter**  
Président et Actionnaire Unique

